

PUBLIÉ LES
MARDI & VENDREDI

DE CHAQUE SEMAINE

Abonnement :

1ère Insertion, la ligne, 10c.
Insertions subséquentes, 2c.
Adresses d'affaires, \$2 par an.
Adresses toutes lettres, correspondances, etc., à

FERD. BOBIDOUX,
Editeur-propriétaire

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N. B., Mardi, 22 Mai 1888.

VOL. XXI.—No. 90

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr G. A. HARRISON,
SHÉDIAC, N. B.

Shédiac, le 12 décembre 1871.

Dr J. A. LÉGER,
SHÉDIAC, N. B.

18 avril 1877.

Dr L. J. BELLIVAU,
SHÉDIAC, N. B.

Bureau au premier étage de la "Freemason's Hall, on peut voir le docteur le jour et la nuit.

Dr ED. T. CAUDET,
BUREAU EN FACE DU COLLÈGE ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.

Ayant reçu les instruments nécessaires pour les opérations des différents maladies de l'œil, le Dr Gaudet s'occupera de cette branche d'une manière toute spéciale.—10 déc. 78.

Dr H. E. BOISSY,
MEMRAMCOOK, N. B.

DR. A. A. LEBLANC,
MÉDECIN-CHIRURGIEN.

ARICHAT, — CAP-BRETON.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr C. T. WEEKS,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN.

Bureau au magasin de Dosthée Richard. Chambre chez S. C. Weeks.

RICHIBOUCTOU, — N. B.

L'HON. P. A. LANDRY,
AVOCAT,
DORCHESTER, N. B.

A. D. RICHARD, L.L.B.,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
DORCHESTER, N. B.

Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

POIRIER & McCULLY,
AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS.

Bureaux: — MONCTON et SHÉDIAC.

HON. FASCAL POIRIER, F. A. McCULLY,
Sénateur, B. A. L. B.

W. A. RUSSELL,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, ETC.
SHÉDIAC, N. B.

On collecte les comptes avec expédition et on transige avec ponctualité toute affaire confiée. 27 mars 1882.

EDOUARD GIROUARD,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
MONCTON, N. B.

Bloc-Record (ou hant) vis-à-vis le bureau de poste, Main Street.

Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

Hanington & Teed,
PROCEUREURS-AVOCATS,
SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
DORCHESTER, N. B.

HON. DANIEL L. HANINGTON, C. C. TEED,
19 février 78.

H. H. JAMES,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
BOUCTOUCHE, N. B.

Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties de la Péninsule et des Etats-Unis.—15 mars 83.

JACOB H. HERBERT,
SHÉDIAC, N. B.

FERD. S. GALLANT,
GRANDE DIGUE.

Encadrements légalisés pour les comtés de Westmorland et de Kent.

Il se charge de faire tout ce qui a trait à la satisfaction des patrons. On peut leur écrire et il se chargera de faire les annonces nécessaires. Termes raisonnables.

HOTEL FRANÇAIS
à Shédiac, N. B.

JE désire annoncer que je viens de m'installer dans la grande maison connue sous le nom de UNION HOTEL, près de la station du chemin de fer, où toutes les anciennes pratiques et le public en général, seront respectueusement servis. Bonne table. Bonnes déjeunées. Repas à toute heure. Prix modéré.

L. A. P. CAUDET,
Shédiac, 27 oct. 1886.

D. D. LANDRY,
Agent d'assurance générale sur la Vie et contre le feu.

Représentant les meilleures compagnies anglaises et canadiennes. Conditions favorables.

AYANT TOUJOURS
UN ASSORTIMENT COMPLET
D'INSTRUMENTS ARATOIRES

les plus perfectionnés, et tous les morceaux de réparation.

Shédiac, 10 oct. 1886—ac

UNION HOTEL,
O. S. LÉGER, PROPRIÉTAIRE,
Main Street, Moncton, N. B.

Accommodation de première classe pour les voyageurs. Bonne cuisine. Prix modérés.

G. McDEVITT,
BARRISTER-AT-LAW,
(Porte voisine du magasin E. Thos. Smith)
SHÉDIAC, N. B.

Coupe les cheveux et fait la barbe dans les derniers goffes. Si vous avez une belle tête, les cheveux bien coupés, vous avez toujours bonne mine. Quelconque patronne M. McDevitt n'a qu'à s'en louer sous tout rapport.

Restaurant Doucette,
Mill Street, — PORTLAND, N. B.

Situé près du pont de Portland, une minute de marche du grand Dépot de St-Jean, le 2me restaurant du Dépot. Histoire et repas servis à toute heure. Logement à bon marché. Les amis de la campagne sont les bienvenus.

Moulin à vapeur

Ayant fait l'acquisition d'un Moulin à vapeur pour seier Blé, Orge, etc., neuz qui ont du sciage à faire font bien de m'apporter leurs matériaux au plus tôt.

Sylvain R. GAUDET,
McGuleys Corner, 7 mars '87—ac

CIGARES!

JOS. L. GALLANT
est nommé agent pour les célèbres

CIGARES DE BELL
QU'IL FOURNIRA AUX PRATIQUES
LE 20 OCT. 87.

J. C. VAUTOUR,
MARCHANT DE NOUVEAUTÉS,
GROCERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, ETC.
RICHIBOUCTOU, N. B.

Assortiment toujours au complet. Importations quotidiennes. Vend à grand marché. Pratiques servies avec ponctualité et exactitude. Le public acheteur trouvera son profit à venir examiner les marchandises et s'informer des prix.

Agence d'Assurance Générale
Compagnies d'Assurance contre les Accidents, sur la Vie et contre le Feu, représentées.

Bureau: Rue Robinson, Main St., Moncton.

Propriétaires de fermes assurées à bas prix.

J. McC. Snow, Agent.
10 déc. 78.

Une Grande Institution Financière

LA NEW-YORK,
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Capital \$75,421,452.00

Excédent en argent, 13,519,319.00

Revenu annuel, 1,239,108.00

Nouvelles assurances en 1886, 85,178,291.00

Total des assurances en force, 304,373,540.00

Bureau principal pour le Canada: 301, rue de la Banque (Union), MONTRÉAL.

DAVID BURKE, surintendant.

Département Français: J. P. DALY, Inspecteur.

Agent Général.

Précieux Médicament!

Contre la toux, la consommation, les Bronchites, l'Asthme, la Dyspepsie, et toutes les affections des organes respiratoires.

Fellows' Compound Syrup of Hypophosphites

est ce qu'il y a de mieux, de plus efficace, de plus sûr, de plus agréable à prendre. Les médecins le recommandent. Essayez-le. Rien que \$1.00 la grande bouteille.

D. FONTAINE,
Marchand, — Rogersville.
20 février 1888—ac.

B. LAURANCE,

L'avez ce que dit des lunettes de Laurance, l'édifiant curé de Québec, 20 Août 1883.

Je suis heureux de déclarer que je suis parfaitement satisfait des différentes paires de lunettes que j'ai achetées de B. Laurance.

M. Laurance, opticien, a un assortiment de lunettes et de bécettes tellement considérable que tous ceux qui sont atteints du mal d'yeux peuvent trouver ce qui leur convient.

L. A. P. CAUDET,
Curé de Québec.

W. B. DEACON

à toujours les lunettes Laurance en mains et procure juste celles qui conviennent à la vue. Il a aussi un gros assortiment de

Drogues, Remèdes patentes, Parfums, Eponges, Savons de toilette, et tous les objets de toilette et de goût.

Prescriptions des médecins préparées avec soin.

W. B. DEACON,
Shédiac, 6 avril 1888.

Collège Saint-Joseph

MEMRAMCOOK, N. B.

PROSPECTUS

Le Collège est établi sous la direction des Religieuses de Ste. Croix.

Il—Les maîtres qui y sont enseignés forment deux cours distincts: le cours commercial et le cours classique. Le cours commercial comprend quatre années; le cours classique est de cinq ans.

III—Nul élève n'est admis au cours classique qu'il n'ait complété son cours commercial.

IV—Conformément aux règles de l'établissement, l'instruction classique communiquée aux élèves sera assaisonnée de l'esprit chrétien et interprétée au point de vue religieux.

V—Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite de la part du président du dit établissement.

VI—Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

VII—Les parents recevront à chaque terme un bulletin constatant le progrès, l'application de la conduite, la santé, ainsi que les dépenses de cours en face.

VIII—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de 1/2 pour le temps écoulé; mais tout mois commencé doit être payé en entier.

IX—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X—Les paiements s'ont en quatre termes: l'un à l'avance, en or ou en argent comptant.

XI—Des religieux donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes enfants aussi bien qu'au linge des élèves en général.

Les demi-pensionnaires couchent au Collège, paient cinquante centimes pour l'usage du lit. Pour plus amples informations s'adresser à C. LEFÈVRE C. S. O., Président.

Grocerie et Restaurant

Le soussigné vient d'ouvrir dans la bâtisse à l'est de la pharmacie Esley un magasin de grocerie, où l'on trouvera constamment un assortiment complet et varié de GROCERIES, ÉPICERIES, SUCRERIES, THÉS, TABACS, etc., aux prix les plus réduits qu'il soit possible de désirer.

RESTAURANT

Je tiens également un Restaurant, où l'on sert à toute heure les meilleures hûtres de nos côtes. Rien ne sera négligé pour satisfaire les goûts les plus difficiles. Venez vous en assurer vous-même.

CHARLES LANDRY,
Shédiac, 15 avril

BATEAUX BOILERS

Attrappes à Homard, SEINES À HARENG.

4 Bateaux de 17 et 18 pieds, 16 seines à Hareng, 400 attrappes à Homard, 2 Boilers.

A vendre à très-bas prix.

A. S. POIRIER.

TIGRE DE THE

ST. JOHN, — N. B., offre ce qu'il y a de mieux en fait de THÉS, et ce aux prix les plus modiques. Il fait une spécialité du Thé de première classe.

COMMISSIONERS OF SEWERS
IN THE COUNTY OF WESTMORLAND.

WHEREAS a body of marsh land situate in the Parish of Shédiac, in the County of Westmorland, Boudreau Marsh so called, was assessed by the said Commissioners, and a warrant of distress issued against Philippe P. Léger, the delinquent proprietor, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied; and whereas the said assessment still remains unpaid, notice is hereby given that the said described land, or such part thereof as may be necessary, will be leased or sold at Dominique Boudreau's residence in said County, on Saturday, the 30th of June next, between the hours of twelve and two o'clock, p.m., to pay such assessment and expense.

LAURENT D. BOUDREAU,
Clerk of Comrs of Sewers,
Shédiac, N. B., Dec. 27 1887.—4m.

GENUINE HOLLANDS

SKIDDELEN

Demandes le GILFORD DE SKIDDELEN, si n'a pas son parapluie pour faire des canoas, et si n'a pas ses chaussures les plus solides. En vente partout.

(Suite de la quatrième page.)

be de laine blanche, ce qui expliquait comment Blanche dans sa frayeur l'avait pris pour un spectre.

Telle était la femme qui se tenait devant notre héroïne qui, avons nous dit, délivrée de ses craintes la contempla avec une sympathie évidente. De son côté la dame examina Blanche avec un profond et touchant intérêt; on eût dit qu'il y avait entre ces deux êtres une attraction qu'elles attendaient l'une vers l'autre.

—Blanche, dit enfin la dame, de cette voix douce et plaintive qui avait déjà produit tant d'effet sur la jeune fille, asseyez vous quelques minutes et reposez vous; vous en avez besoin après la secousse que vous venez d'éprouver.

—Tranquillisez vous, vous sortirez maintenant du château; n'avez je vous le répète, aucune crainte de ce côté; mais auparavant, il est nécessaire, impérieusement nécessaire que vous prêtiez une oreille attentive aux conseils que je vais vous donner, et que vous vous prépariez à adopter sans murmure et sans hésitations la ligne de conduite qu'il est de mon devoir de vous indiquer.

—Madame, vous m'avez désignée par mon nom, dit Blanche, en se rasant; et la façon pleine de bonté dont vous m'avez parlé prouve que non seulement vous me connaissez, mais que j'ai été, en outre, assez heureuse pour mériter votre sympathie.

La dame se détourna quelques instants, et un profond soupir qu'elle s'efforça vainement d'étouffer arriva jusqu'à ses oreilles de Blanche. Cette dernière, dans un élan généreux, s'élança de son siège, et prenant dans les siennes la main de la dame, elle s'écria: — Vous me portez des intérêts et vous êtes malheureuse! Oh! permettez moi de vous offrir toutes les consolations qu'il est en mon pouvoir de donner! Je pleurerai avec vous... je prierei avec vous, je ramènerai, s'il est possible, le sourire sur vos lèvres.

—Le sourire! exclama la dame avec une sorte de désespoir; oh! non... jamais, jamais! Mais ne parlons pas de mes chagrins, Blanche; il y a longtemps qu'ils durent, ils sont profonds et irréparables. Tout ce qui vous concerne est pour moi plein d'intérêt. Vous me demandiez si je vous connaissais: ne me refusez-vous pas d'appeler votre attention sur la petite bourse en velours que vous examinez tout à l'heure dans la salle des Etats?

—Ah! ainsi vous me voyez, sans que moi, je me doutasse de votre présence, madame? s'écria Blanche, qui sentit, à ce moment, renaitre ses superstitions; oui, ajouta-t-elle, et ce soupire que j'ai entendu... —

—Ne perdons pas un temps si précieux dans des observations qui ne sont pas absolument nécessaires, dit la dame. Oui, je vous connais, et c'est moi qui vous ai fait parvenir cette bourse de velours, et avec l'avertissement qu'elle renferme et la chaîne de cheveux qui y est attachée. Mais, hélas! ma langue est tellement liée par les circonstances que je n'ose vous dire, ni même vous laisser soupçonner les motifs de ma conduite, ou vous expliquer la nature des périls contre lesquels j'ai voulu vous mettre en garde. Si vous croyez que je prends sincèrement intérêt à vous, si vous voulez consentir à suivre mes conseils avec la persuasion que je n'ai en vue que votre bien, et si vous êtes disposée à croire que je ne suis guidée que par le dévouement le plus pur, sans me demander un seul mot d'explication, alors, mon enfant, ajouta la dame en donnant à sa voix un accent plus solennel, alors vous agirez prudemment vis-à-vis de vous même, et vous ferez preuve de bonté à mon égard.

—Oh! oui, j'ai en vous une confiance aveugle, exclama Blanche profondément touchée; et, ajouta-t-elle, ce ne sera pour moi une source d'ineffable bonheur, si je puis soulager votre cœur de la douleur qui l'opprime.

—Ecoutez, alors, ma chère Blanche,

che, reprit la dame en caressant le doux visage de la jeune fille. Vous ne vous doutez pas que vous avez été jusqu'à présent victime de circonstances si étranges, si tristes, si mystérieuses que si on en faisait le sujet d'un roman, on les prendrait pour le produit d'une imagination en délire. Mais je ne soulerai pas le voile qui couvre vos yeux si vous me demandez des explications que je ne peux vous donner. Néanmoins c'est cette combinaison de circonstances qui me force à vous recommander la ligne de conduite que je vais vous supplier d'adopter.

—Il y a tant de franchise et de sincérité dans votre accent et vos manières, madame, observa Blanche, que je suis toute prête à agir comme vous l'entendez, et à me laisser entièrement guider par vos conseils.

—Dieu soit béni de t'avoir inspiré cette confiance, mon enfant! exclama la dame en joignant les mains avec ferveur, et en levant les yeux avec une expression d'ineffable reconnaissance. Les moyens qui m'ont permis de vous voir examiner votre petite bourse de velours dans la chambre des Etats, m'ont permis également de m'assurer des intentions violentes de Rodolphe de Rotemberg. Mais comme il est écrit sur le parchemin que vous portez sur votre sein le sort du condamné est préférable à celui qui vous atteindrait si vous deveniez la femme de Rodolphe de Rotemberg.

Un frisson glacial courut par tous les membres de la jeune fille quand elle entendit ces paroles, car la pensée lui vint que si elle échappait pour le moment, aux poursuites de Rodolphe, il faudrait une main plus puissante que celle de Gaspard, le gardeforestier, pour la protéger à l'avenir contre ses poursuites et ses violences.

(à suivre.)

Discours de l'Hon. Pascal Poirier

Prononcé au sénat canadien sur le Traité des Pêcheries.

(Suite et fin.)

HON. M. POWER.—Mon hon. collègue sera-t-il assez bon de nous donner l'autorité sur laquelle il appuie son argument.

HON. M. POIRIER.—Je n'ai pas le livre ou la page, mais j'ai étudié la question et écrit en notes les points principaux.

HON. M. MILLER.—Il est établi que l'Angleterre ne voulait pas nous céder comme droit plus de trois milles au-delà des côtes. Les instructions données à l'amiral Welleley durant son commandement de la station de l'Amérique forment l'autorité en question.

HON. M. POIRIER.—Mon hon. ami admettra ma véracité dans cette déclaration, car je l'ai prise des documents officiels, bien que je n'ai point entendu... —

HON. M. McINNES.—N'est-ce pas un fait que la dépêche permettait simplement aux navires américains d'entrer sans leur en donner aucune autorité et pour un temps indéfini? Le temps n'était pas indiqué, et cet ordre-en-conseil pouvait être révoqué au désir du gouvernement britannique.

HON. M. POIRIER.—La preuve que la chose pouvait être révoquée réside dans le fait qu'elle est révoquée dans le traité actuel. Les Américains devaient maintenant se guider sur la convention de La Hague, qui élargit la largeur des baies défendues aux navires étrangers à dix milles. Sous ce rapport nous sommes sur le même pied que les nations septentrionales de l'Europe.

HON. M. MILLER.—Et trois milles au large.

HON. M. POIRIER.—La distance compte trois milles à partir de cette ligne vers le large; par conséquent nous n'avons rien à nous plaindre sous ce rapport, quand nous considérons que pratiquement avant ce traité, les Américains pouvaient approcher à trois milles de nos côtes et entrer dans les baies de dix milles de largeur à l'embouchure.

50. Les Américains nous accordent de plus une mutualité de concessions—c'est-à-dire, ils nous accordent tous les privilèges à eux accordés par nous. S'il est duré plusieurs années, aurait ruiné nos pêcheries. Le présent traité, quelque soit sa destination, donnera une poussée avantageuse aux choses, en tant que nos pêcheries intérieures sont concernées. En tout je suis heureux de dire que j'ai déjà montré?

Je crois donc que nos commissaires méritent des éloges, pour l'arrangement qu'ils ont conclu, et je comprendrai M. Chamberlain dans ces éloges. M. Chamberlain peut être offensé par quelques-uns, mais tous admettront sa très habile diplomatie; et quand la mission d'un diplomate est close avec le succès qui a couronné celle-ci, je crois qu'il est lui-même peu ouvert aux attaques telles que j'ai entendues contre lui dans cette chambre et ailleurs. Je trouve aussi que dans la négociation de ce traité, nos commissaires ont tenté des efforts pour obtenir la Réciprocité. Sans doute nous désirons tous la réciprocité ou de plus larges relations commerciales, &c., mais nous savons aussi qu'il était impossible à nos commissaires de traiter cette question.

Le comité judiciaire des Etats-Unis a décidé en 1885 que le président de la République n'a pas le droit de former aucun traité par lequel serait changé ou abrogé le tarif actuel des Etats-Unis; conséquemment il n'était pas dans la juridiction des commissaires, et nous ne devons pas prendre cet élément en considération. Nous devons considérer ce que nos commissaires ont allé faire, ce qu'ils pouvaient faire, et ce qu'ils ont fait. J'ai été excessivement heureux, en lisant les offres faites aux commissaires par sir Charles Tupper pour la réciprocité, de trouver que dans son offre pour le poisson, l'huile, &c., livres de droits douaniers, la limite de trois milles n'est pas sacrifiée. Les hon. membres se rappellent l'existence des choses sous les traités de 1854 et 1871. Les Américains avaient le privilège de nos côtes, et dans la dernière période surtout, avec l'usage de ces engins destructeurs appelés *purse seines*, ils détruisaient notre poisson sur une grande échelle. Ils faisaient de nos pêcheries ce qu'ils ont fait des leurs; et nos pêcheries n'auraient pas duré plusieurs années si cette pratique eût continué. Ils ne seraient pas devenus si riches qu'ils le sont maintenant, et si nous n'avions pas été si heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais c'est une existence, et je suis heureux de voir que cette part de leur héritage national ne leur a pas été enlevée. Jadis ils étaient cultivateurs, et j'ai vu un touriste anglais de 1745 qui a écrit sur eux et dit que leur culture du sol était d'un ordre élevé. Je ne rappelle pas de souvenirs amers, je raconte seulement des faits. Ils en tirent une existence, existence précaire si vous voulez, mais